



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 36-3467-2
Date de parution : 2025/07/30

Numéro de la version : 3.03
Remplace la version datée de : 2025/02/05

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Multi-Matériau Adhésif à l'uréthane pour composites DP6310NS, Partie B 3M(MC) Scotch-Weld(MC)

Numéros d'identification de produit

62-3509-1450-3 62-3590-8530-5 62-3590-9530-4 JS-3000-4949-6 UU-0140-3486-0

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Adhésif

Utilisation spécifique

Adhésif Uréthane bi-composant.

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada

Division: Division des adhésifs et des rubans industriels

Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1

Téléphone : (800) 364-3577

Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Attention

Symboles :

Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mises en garde

Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection.

Réponse:

EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin.

Entreposage :

Garder sous clef.

Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

9% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------|--|
| Polyol | Secret Fabrication | 30 - 50 | Ne s'applique pas |
| Polyéther polyol | Secret Fabrication | 10 - 30 | Ne s'applique pas |
| Talc | 14807-96-6 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Talc (Mg3H2(SiO3)4) |
| Prépolymère uréthanne | Secret Fabrication | 1 - 10 | Ne s'applique pas |
| Agent épaississant | Secret Fabrication | 0.1 - 5 | Ne s'applique pas |
| Pipérazine | 110-85-0 | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | Pipérazine |
| Silice traitée | 68611-44-9 | < 1 | Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | < 0.3 | Quartz (SiO2) |

Polyéther polyol est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

Polyol est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

Prépolymère uréthane est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

Agent épaississant est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. Si vous êtes concernés, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans cette produit.

Les sous-produits nocifs de décomposition

Substance

Aldéhydes

Monoxide de carbone

Bioxyde de carbone

Chlorure d'hydrogène

oxydes d'azote

Condition

Durant la combustion

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des

jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingédient | Numéro | Agence | Type de limite | Mentions |
|-----------|--------|--------|----------------|----------|
|-----------|--------|--------|----------------|----------|

| | CAS | | | additionnelles |
|----------------------------|------------|-------|--|---|
| Pipérazine | 110-85-0 | ACGIH | MPT (comme Pipérazine, fraction inhalable & vapeur):0.03 ppm | Dermale/Sensibilisateur des voies respiratoires |
| Talc | 14807-96-6 | ACGIH | MPT(fraction respirable):2 mg/m ³ | |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | ACGIH | MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m ³ | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

En cas de contacts prolongés ou répétés, les gants fabriqués à partir des matériaux suivants sont recommandés (durée de pénétration >4 heures) : Caoutchouc Naturel, Néoprene, Caoutchouc nitrile

Tout gant recommandé pour les contacts prolongés/répétés convient également aux contacts brefs/éclaboussures.

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------|---------|
| État physique | Liquide |
|---------------|---------|

| | |
|--|---|
| Aspect physique spécifique: | pâte |
| couleur | Vert foncé |
| Odeur | Ammoniac légère |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'ébullition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point d'éclair : | $\geq 171,1\text{ }^{\circ}\text{C}$ [Méthode de test:Coupe fermée] |
| Vitesse d'évaporation : | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Inflammabilité | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| pression de vapeur | $\leq 0\text{ Pa}$ [$\text{@ } 20\text{ }^{\circ}\text{C}$] |
| Densité de vapeur relative | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Densité | 1,2 g/ml |
| Densité relative | 1,2 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Négligeable |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique | 1 910 mm ² /sec |
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | $< 1\text{ g/l}$ [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A] |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | $\leq 0,1\text{ %}$ [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A] |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | $< 2\text{ g/l}$ [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Tel que fourni] |
| Masse moléculaire | <i>Pas de données disponibles</i> |

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
|------------------|------------------|

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

En cas de contact avec les yeux :

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

Ingestion :

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

| Ingédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|--|------------|---|--|
| Silice, Cristalline (de taille respirable) | 14808-60-7 | Agent carcinogène connu pour l'être humain. | Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program |
| Talc, ne contenant pas amiante ou fibres asbestiformes (inhale) | 14807-96-6 | Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |
| POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE | 14808-60-7 | Grp. 1: Cancérogène pour l'homme | Centre International de Recherche sur le Cancer |

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour

ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|----------------------------|---|-----------------------|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Polyol | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Polyol | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 50 mg/l |
| Polyol | Ingestion | Rat | LD50 4 600 mg/kg |
| Talc | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Polyéther polyol | Dermale | Composants similaires | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Polyéther polyol | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Composants similaires | LC50 > 3,2 mg/l |
| Polyéther polyol | Ingestion | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Silice traitée | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Silice traitée | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 0,691 mg/l |
| Silice traitée | Ingestion | Rat | LD50 > 5 110 mg/kg |
| Pipérazine | Ingestion | Rat | LD50 2 300 mg/kg |
| Quartz (SiO ₂) | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Quartz (SiO ₂) | Ingestion | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aigüe

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|----------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Polyol | Lapin | Aucune irritation significative |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Polyéther polyol | Composants similaires | Irritation minimale. |
| Silice traitée | Lapin | Aucune irritation significative |
| Pipérazine | Lapin | Corrosif |
| Quartz (SiO ₂) | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Polyol | Lapin | irritant légère |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Polyéther polyol | Composants similaires | irritant légère |
| Silice traitée | Lapin | Aucune irritation significative |
| Pipérazine | Risques pour la santé similaires | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|------------------|-----------------------|---------------|
| Polyéther polyol | Composants similaires | Non classifié |
| Silice traitée | Hommet et animal | Non classifié |
| Pipérazine | Hommet et animal | sensibilisant |

Sensibilisation respiratoire

| Nom | Espèces | Valeur |
|------------|---------|---------------|
| Talc | Humain | Non classifié |
| Pipérazine | Humain | sensibilisant |

Mutagénicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|----------------------------|----------|---|
| Talc | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Talc | In vivo | N'est pas mutagène |
| Polyéther polyol | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Silice traitée | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Pipérazine | In vivo | N'est pas mutagène |
| Pipérazine | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO ₂) | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO ₂) | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|----------------------------|--------------|------------------|---|
| Talc | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Silice traitée | Non spécifié | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO ₂) | Inhalation | Hommet et animal | Cancérogène |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|----------------|-----------|---|---------|--|------------------------|
| Talc | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg | pendant l'organogenèse |
| Silice traitée | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour | 1 génération |
| Silice traitée | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour | 1 génération |
| Silice traitée | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans | pendant |

| | | | | | |
|------------|-----------|---|-------|--|----------------------|
| | | | | effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour | l'organogène |
| Pipérazine | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour | 2 génération |
| Pipérazine | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour | 2 génération |
| Pipérazine | Ingestion | Toxique pour le développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 94 mg/kg/jour | pendant l'organogène |

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|------------|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|---------------------|
| Pipérazine | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | |
| Pipérazine | Ingestion | Système nerveux | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Hommet et animal | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | usage thérapeutique |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|----------------------------|------------|---|---|---------|--|----------------------------|
| Talc | Inhalation | pneumoconioses | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 18 mg/m ³ | 113 semaines |
| Silice traitée | Inhalation | système respiratoire silicose | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Pipérazine | Ingestion | système vasculaire yeux rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 250 mg/kg/day | 90 jours |
| Quartz (SiO ₂) | Inhalation | silicose | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de la combustion comprendront de l'acide halogène (HCl/HF/HBr). L'installation doit pouvoir traiter les matériaux halogénés. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notificatifs chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 1 Inflammabilité: 1 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|----------------------|------------|--------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 36-3467-2 | Numéro de la version : | 3.03 |
| Date de parution : | 2025/07/30 | Remplace la version datée de : | 2025/02/05 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ

MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca